

# SEANCE DU SIX OCTOBRE 2008

Le six octobre deux mille huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

## ORDRE DU JOUR :

Présentation de l'agence Postale

Présentation des éoliennes par madame Régine BAUX et Monsieur André COMMELERA

Présentation étude faisabilité plan d'eau par Monsieur Xavier PERROT

Questions diverses.

Etaient présents : Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, Jérôme FERNANDEZ, Marie-Sabine FOREST MUR, Stephen HAYTER, David FERNANDEZ, Etienne MERVOYER, Muriel PIQUES, Véronique SAUZEDE, Lise SIMON, Roland SIRE, Philippe NEUVILLE, Marc FLANDIN, Sandrine MATEO.

Excusé : Roland SIRE.

### **I- Agence Postale :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

Pour ce faire, La Poste propose le passage de certains bureaux en agences postales à gestion communale, aux collectivités qui le souhaitent en offrant les prestations postales courantes dans des conditions nouvelles, conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n° 99-553 du 25 juin 1999 et n° 2000-321 du 12 avril 2000, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

En contrepartie d'une offre de service mieux précisée, d'une amplitude horaire d'ouverture qui peut être portée jusqu'à 60 heures par mois, d'un équipement modernisé et d'une formation de l'agent chargé de la gestion pour l'Agence Postale Communale, La Poste propose une indemnisation atteignant 937 €.

En contrepartie d'une offre de service mieux précisée, d'une amplitude horaire d'ouverture qui peut être portée jusqu'à 60 heures par mois, d'un équipement modernisé et d'une formation de l'agent chargé de la gestion de l'Agence Postale Communale, La Poste Communale, l'agent concerné est placé en situation de mise à disposition de La Poste. Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre et de conclure avec La Poste une convention ayant pour objet l'implantation d'une Agence Postale Communale qui répondrait aux caractéristiques suivantes :

- Ouverture à raison de 15 heures par semaine,
- Indemnité de 937 €,
- Convention d'une durée de 9 ans,

A compter du 02 janvier 2009.

Marie Sabine FOREST MUR et Jérôme FERNANDEZ sont favorables au Relais Poste Commerçant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la transformation du bureau de poste en Agence Postale Communale.

## II- Etude plan d'eau :

Monsieur PEROT, représentant le cabinet Hydrogéosphère à AXAT, expose les démarches à entreprendre pour l'étude de faisabilité technique et administrative du plan d'eau, suivant un devis à tiroir pour un montant TTC de 20.248,28 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et autorise le Maire à commander l'étude de faisabilité.

## III- Questions diverses :

- a- Monsieur le Maire demande qu'une délibération soit prise, concernant l'heure qu'effectue Mademoiselle FERNANDEZ Florence à la cantine. Accord du conseil.
- b- Philippe NEUVILLE indique que la réunion du PLU avec l'Association s'est déroulé correctement. Il convient cependant de ne pas trop perdre de temps, si on souhaite voir le PLU avalisé fin 2009.

### c- Eoliennes :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la réponse de Fernand GRAUBY, Maire de Saint Ferriol, indiquant qu'il leur est impossible de créer un plateau photovoltaïque, en raison de la superficie représentée, 85 ha. Le courrier n'offre pas grande possibilité de communication, voire de négociation.

La population campenoise sera interrogée sur le sujet lors d'une réunion publique qui devrait se tenir le 17 novembre à 20h30 au foyer.

### d- Petits travaux communaux :

Le sivom est engagé sur une série de travaux dans le village et aux bains selon les descriptifs et devis ci-après :

- Modification tracée voirie et déplacement alimentation eau pour 3.422,13 €
- Busage allée de la source pour 4.564,67 €
- Mise en sécurité allée de la source pour 21.067,61 €
- Parking n°1 bord d'Aude 9.223,87 €
- Parking n°2 bord d'Aude 6.181,91 €

Une première tranche de travaux à été réglée (fondation parking 1 – 5 branchements compteurs – 2 fuites – 23 heures de débroussaillage – nettoyage décharge – reprises goudrons – fouille centrale à béton) pour un montant de 5.931,29 €.

Fresque murale : Marie Sabine FOREST MUR et Véronique SAUZEDE font part du projet de fresque murale de Monique CAUSSE JORDAN. Ce projet est à discuter, une décision définitive sera prise au prochain conseil.

Elles font également part du changement de grille à effectuer dans l'impasse, face à l'immeuble de Tony WILLER.

Des moisissures sont apparues dans les trois logements de la Mairie, situés « Ancienne Scierie ». Le maire et Monsieur HAYTER visiteront les logements prochainement.

### e- Poubelles :

Stephen HAYTER fait part de l'incorrection des personnes, qui jettent des déchets recyclables et des déchets verts dans les poubelles, et sur la non utilisation de sacs poubelles.

Il demande à ce qu'un courrier d'information soit distribué aux nouveaux arrivants. Une affichette sera apposée sur tous les containers.

f- Eclairage public :

Philippe NEUVILLE indique qu'il reste un reliquat de subvention, non utilisé. Il propose que ce reliquat servent à l'achat de décoration de Noël et de se rapprocher des grandes villes telle que LIMOUX, qui changent régulièrement leurs décorations et proposent à des prix très intéressants celles qu'ils n'utilisent plus. Etude en cours.

Marc FLANDIN indique qu'il existe un point noir sur l'éclairage public, de son immeuble jusqu'à celui de Danielle CANTIE sera étudié dans le cadre des travaux parking 2.

Jérôme FERNANDEZ indique que l'ampoule du pylône situé à proximité de l'immeuble SCANTAMBURLO est absente. La société ROBERT interviendra prochainement.

g- Etat chemins communaux :

Etienne MERVOYER et David FERNANDEZ s'organiseront pour assister à une réunion organisée par Monsieur DOSSIN de la communauté de communes concernant la remise en état des chemins communaux.

h- Subventions :

David FERNANDEZ demande où en est la remise des subventions accordées par la Mairie aux diverses associations et indique que l'Association AIRE ne l'a toujours pas reçu. Le nécessaire sera fait prochainement.

Monsieur le Maire lui indique qu'il reste à régler la subvention allouée à l'Association des Amis de la Saint Sébastien.

i- Foyer communal :

Monsieur le Maire indique que des vols sont à déplorer au niveau des personnes louant le foyer.

Les verrous et les poignées de fenêtre ont été changés.

Un projet de bail est en cours, il sera soumis à l'approbation du prochain conseil municipal.

j- Pluvial :

Problème des eaux usées de certains immeubles qui se déversent directement dans la rivière (immeuble VILLAGORDE). Le devis sivoim a été accepté par Monsieur VILLAGORDE, les travaux auront lieu prochainement.

k- La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et mise à l'honneur des anciens maires et conseillers sont prévus lors de la présentation des vœux en janvier 2009.

l- Muriel PIQUES fait part de la vitesse excessive des véhicules au niveau de la Rue de la République, dans les deux sens. Le même problème se pose pour la traversée de Brézilhou. Une réunion sur le terrain est prévue le 30 octobre 2008 avec Monsieur FLOCH et Monsieur MASSAT de la DDE de Limoux.

m- Lise SIMON indique qu'il faudrait faire passer un article dans les quotidiens locaux, afin d'indiquer que le portage des repas est effectifs et que toutes personnes désirant en bénéficier se fassent connaître auprès de la Mairie. Le maire se charge de l'article.

n- Danielle CANTIE indique qu'il convient de s'occuper de l'apéritif offert par la Municipalité le jour de la commémoration du 11 novembre. Cinq conseillers se sont portés volontaires.

Le nettoyage du cimetière sera effectué par le groupe nettoyage de bénévoles.

Marie Sabine FOREST MUR indique que les enfants de l'école primaire chanteront la Marseillaise au cimetière militaire.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 24 h.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire

*(Piqu)*  
*deane*  
*S. P. Hayte*  
*Amel*  
*Saoud*  
*Vanilla*  
*Julien*  
*Amel*  
*Amel*  
*Amel*

